

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 12

I. - À l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence du mot :

« des »

le mot :

« de ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.